Commune d'ABILLY (Indre et Loire)

PROCES-VERBAL de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois septembre, à 20 heures 00, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Christophe DUJON, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Madame Sonia AUBAULT – Madame Sylviane BERNARD - Monsieur Emmanuel CHAMPION - Madame Virginie COAT – Madame Claudine DUBOIS - Madame Dominique GARDEREAU – Monsieur Kévin GOILOT - Monsieur Eric GREBOWIEK - Madame Agnès HERVOUET – Monsieur Jean-François LAMBERT - Monsieur Dylan MARQUET - M. Jean-Luc MICHON – Madame Isabelle REBELO - Monsieur Jean-Pierre VEAUVY

ETAIT ABSENTS :

==========

Date de la convocation : 16 Septembre 2026

Secrétaire de séance : Monsieur Emmanuel CHAMPION

ORDRE DU JOUR :

1. **Approbation du procès-verbal de la réunion du 16 Juillet 2026**
2. **Décisions du maire**
3. **Instauration de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation**
4. **Décision modificative au budget pour achat de buts de futsal**
5. **Effacement de dettes**
6. **Renouvellement de câbles d'éclairage public suite vol et dégradations**
7. **Information sur la composition de la Commission de Contrôle des Listes Electorales**
8. **Modification de la composition de la Commission d'Appel d'Offres**
9. **Actualisation de la composition de la commission cimetière et relance du groupe de travail**
10. **Modification de la durée hebdomadaire de travail d'un emploi permanent sur le grade d'adjoint technique occupant la fonction d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles**
11. **Modification de la durée hebdomadaire de travail d'un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique occupant la fonction d'agent à la cantine et à la garderie périscolaire**
12. **Recensement de la population : désignation d'un coordinateur et création d'emplois d'agents recenseurs**
13. **Modification temporaire des missions d'un agent suite à la baisse des effectifs à l'école et nomination à la fonction d'assistant de prévention**
14. **Camping :**
 a) **Actualisation du règlement intérieur du camping**
 b) **Don d'un mobil-home : actualisation du coût du transport**
 c) **Publication sur les services destinés aux cycliste mis en place par la commune d'Abilly**
15. **Actualisation du règlement intérieur du Conseil Municipal**
16. **Projet d'installation d'un distributeur de boisson et snack**
17. **Projet copeau'citoyen**

18. **Projet agrivoltaïque à Jubergein**
19. **Questions diverses :**
 a) **TNI classe CP-CE1**
 b) **Point d'information sur les réunions écoulées**
 c) **Prochaines dates à retenir :**
 i. **Photo pour bulletin municipal**
 ii. **Visite de la Princerie**
 iii. **Prochaines dates à retenir**

DOSSIER N°1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 16 JUILLET 2026

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

DOSSIER N°2 – DECISIONS DU MAIRE

Le Maire de la Commune d'ABILLY

Considérant, l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant, la délibération du conseil municipal n°20-06/05/20 en date du 29 mai 2020 permettant au conseil municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences.

- **donne un compte-rendu des décisions prises, à savoir :**

DATE	OBJET	MONTANT TTC
21/07/2026	Banderole « Final de l'été » pour annoncer le feu d'artifice- sté Pixel Designer	259.20 €
24/07/2026	Location groupe électrogène pour feux d'artifice – LOC & REPAR	64.80 €
29/07/2026	Virement de crédit n° 1 pour règlement de la facture ARGOS Informatique d'un montant de 594 € : remplacement de l'onduleur du secrétariat de mairie	600.00 €
03/08/2026	Travaux d'élagage d'un marronnier – Nicolas Cottereau	960.00 €
19/08/2026	Renouvellement du contrat annuel d'assistance hotline du logiciel de la bibliothèque – PMB services	667.25 €
25/08/2026	Alimentation électrique et sonorisation du feu d'artifice – ATS	1 812.17 €
04/09/2026	Buses annelées pour modification du carrefour des Grands Champs – DISTRICO	498.00 €
11/09/2026	Filet de tennis + régulateur – NOUANSPORT	158.40 €
21/09/2026	Chargeur pour le PC des élus – ARGOS Informatique	126.00 €

DOSSIER N°3 – INSTAURATION DE LA TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITATION – Délib. n°69-03/09-2026

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'art. 1406 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune.

Vu l'article 1406bis du code général des impôts,

Considérant que le conseil municipal souhaite lutter contre une importante vacance de logements, inciter les propriétaires à remettre sur le marché locatif des logements disponibles et ainsi répondre à la demande de logements, et éviter la dégradation des bâtis,

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à main levée, par 15 votes pour, 0 abstention et 0 vote contre :

- **DECIDE d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation,**
- **CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.**

DOSSIER N°4 – DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET – Equipements sportifs – Délib. n°70-04/09-2026

Monsieur le Maire informe que le responsable de l'activité Futsal a sollicité la commune pour l'achat de buts afin de pouvoir organiser des rencontres et championnats à Abilly.

Coût d'achat du matériel : 6 792.00 € TTC

Il rappelle le montant des crédits inscrits en dépense à l'opération d'investissement n°70 « Equipements sportifs » : 2 500 €

Il propose de prendre la décision modificative au budget suivante :

Section INVESTISSEMENT – DEPENSES

Opération n° 31 – Bâtiments divers	
Art. 2158 :	- 2 300.00 €
Opération n° 86 – Camping	
Art. 21352 :	- 2 000.00 €
Opération n° 70 – Equipements sportifs	
Art. 2188 :	+ 4 300.00 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à main levée, par 15 votes pour, 0 abstention et 0 vote contre :

- **APPROUVE la décision modificative au budget telle que présentée ci-dessus.**

DOSSIER N°5 – EFFACEMENT DE DETTES – DELIB. N° 71-05/09-2026

Monsieur le Maire indique avoir été informé par le service de gestion comptable de Loches que la commission de surendettement d'Indre-et-Loire prévoit des effacements de dettes totales dans le cadre de dossiers de surendettement de deux contribuables de la commune.

Il précise que l'effacement de dettes s'impose à la collectivité, qui est tenue d'adopter une délibération constatant cet effacement.

1er dossier :
Objet : repas de cantine
Années : 2018
Montant restant à recouvrer : 208.80 €
Motif : commission de surendettement

2ème dossier :
Objet : frais de garderie et de repas de cantine
Années : 2023-2026
Montant restant à recouvrer : 842.19 €
Motif : commission de surendettement

Vu les décisions de la commission de surendettement d'Indre-et-Loire conférant force exécutoire,
Vu l'état des dettes transmis par la trésorerie de Loches sollicitant l'effacement de dettes de deux contribuables correspondant à des factures de cantine et de garderie,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à main levée, par 5 votes pour, 0 abstention et 10 votes contre :

- **PREND ACTE des effacements de dettes notifiées par la commission de surendettement**
- **EMET un avis défavorable à l'effacement de ces dettes**
- **PREND ACTE de leur imputation en dépenses à l'article 6542 « créances éteintes » du budget communal 2026**

DOSSIER N°6 – MODALITES DE REMBOURSEMENT DES BONS CADEAU DE NOËL 2026 POUR LES SENIORS - DELIB. N° 72-06/09-2026

Monsieur le Maire rappelle que, depuis 2024, pour le Noël des séniors, le conseil municipal a décidé d'offrir deux chèques cadeaux de 10 € utilisables chez les commerçants de la commune, afin de privilégier les achats au sein de notre village.

En 2025, tous les commerçants d'Abilly avaient accepté de participer à cette initiative.

La remise des tickets se fait sous forme de régie : la mairie imprime les tickets numérotés individuellement, d'une valeur unitaire de 10 €. Chaque personne figurant sur la liste des séniors reçoit deux tickets. Les bénéficiaires remettent aux commerçants participant les coupons cadeau lors de leur achat. Sur remise de ces coupons, les commerçants déduisent de l'achat la somme de 10 €, et adressent une facture à la mairie, qui leur rembourse le montant de ces bons d'achat.

En 2025, les chèques cadeaux devaient être dépensés entre le 15 octobre et le 23 novembre. Monsieur le Maire propose de fixer les dates d'utilisation du 19 octobre au 21 novembre 2026.

Les bons d'achat pourront également être utilisés pour régler une partie du repas organisé par l'association de la Saint-Blaise, qui aura lieu le 16 janvier 2027.

Une délibération du conseil municipal relative à cette procédure doit être jointe aux mandats de remboursement, au titre de justificatif pour la trésorerie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à main levée, par 15 votes pour, 0 abstention et 0 vote contre :

- **DECIDE de renouveler cette opération pour 2026**
- **AUTORISE le remboursement d'un montant de 10 € par coupon « bon cadeau Noël 2026 » aux commerçants participant et à l'association de la Saint-Blaise,**

DOSSIER N°7 – RENOUVELLEMENT DE CABLES D'ECLAIRAGE PUBLIC SUITE A DES VOLS ET DEGRADATIONS

Monsieur le Maire informe que des vols de câbles et dégradations sur des candélabres ont été commis au mois de mai.

Le coût du renouvellement des câbles s'élève à :
Secteur Gare : 1 396.71 € HT
Rue Marcel Maire : 1 811.13 € HT

Le conseil municipal décide de demander des devis pour des équipements plus sécurisés

DOSSIER N°8 – COMPOSITION DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ELECTORALES

Monsieur le Maire informe que, par arrêté préfectoral du 11 août 2026, ont été désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales :

GARDEREAU Dominique / Suppléant : MICHON Jean-Luc
AUBAULT Sonia / Suppléante : DUBOIS Claudine
HERVOUET Agnès / Suppléant : LAMBERT Jean-François
CHAMPION Emmanuel
COAT Virginie

DOSSIER N°9 – MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE – DELIB. N° 73-09/09-2026

Monsieur le maire rappelle la liste des membres de la Commission d'Appel d'Offre désignés par délibération n° 38-05/04-2026 :
Membres titulaires : DUJON Christophe, CHAMPION Emmanuel, VEAUVY Jean-Pierre
Membres suppléants : HERVOUET Agnès, BERNARD Sylviane, REBELO Isabelle.

Monsieur le Maire indique que L'art. L.1411-5 du CGCT prévoit que le maire est président de droit de cette commission.

Il convient donc de désigner un membre titulaire supplémentaire.

Madame Agnès HERVOUET est candidate à la fonction de membre titulaire
Monsieur Jean-François LAMBERT est candidat à la fonction de membre suppléant

A l'unanimité, le conseil municipal décide de procéder à la désignation à main levée.

Les résultats sont les suivants :
Nombre de votes pour : 15
Nombre d'abstention : 0
Nombre de votes contre : 0
Nombre de voix obtenues : 15

- **Madame Agnès HERVOUET est désigné membre titulaire**
- **Monsieur Jean-François LAMBERT est désigné membre suppléant**
- **La composition de la Commission d'Appel d'Offre est donc la suivante :**
 - **Président : DUJON Christophe**
 - **Membres titulaires : CHAMPION Emmanuel, VEAUVY Jean-Pierre, HERVOUET Agnès**
 - **Membres suppléants : BERNARD Sylviane, REBELO Isabelle, LAMBERT Jean-François**

La délibération relative à cette désignation complémentaire modifiera la délibération N° 38-05/04-2026 du 17 avril 2026.

DOSSIER N° 10 – COMPOSITION DE LA COMMISSION CIMETIERE – DELIB N°74-10/09-2026

Monsieur le maire rappelle que, suite aux travaux relatifs à l'engazonnement du cimetière, à la création d'un nouveau colombarium, de nouveaux cave-urnes et l'aménagement du jardin du souvenir, un groupe de travail « cimetière » avait été créé en octobre 2024, afin de travailler sur le règlement du cimetière et sur les reprises de concessions.

Il propose de relancer le travail relatif au règlement intérieur et de désigner les membres qui vont composer ce groupe de travail.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de procéder à la désignation à main levée.

Les résultats sont les suivants :

Nombre de votes pour : 15
Nombre d'abstention : 0
Nombre de votes contre : 0
Nombre de voix obtenues : 15

- **La composition de la Commission Cimetière est la suivante : AUBAULT Sonia, GARDEREAU Dominique, DUBOIS Claudine, REBELO Isabelle, DUJON Christophe, JUIN Sylvie.**

Une date de réunion est fixée le vendredi 23 octobre 2026 à 14h00.

DOSSIER N° 11 – MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE D'UN EMPLOI PERMANENT - ATSEM – DELIB N°75-11/09-2026

Monsieur le Maire informe qu'une agente occupant la fonction d'ATSEM à l'école a demandé à modifier ses horaires de travail à la suite de son retour de congé maternité.

Cette modification entraîne une baisse de sa durée hebdomadaire de travail, qui passerait du 31.50/35ème à 30.62/35ème.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complets,
Vu demande de Madame Elodie GIRAUD, agent exerçant la fonction d'ATSEM sur un emploi permanent sur le grade d'adjoint technique, de modifier ses horaires de présence à la garderie périscolaire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à main levée, par 15 votes pour, 0 abstention et 0 vote contre :

- **DECIDE de porter, à compter du 1er octobre 2026, de 31.50/35ème à 30.62/35ème le temps hebdomadaire de service de l'emploi permanent d'adjoint technique sur lequel Madame Elodie Giraud occupe les fonctions d'ATSEM**

DOSSIER N° 12 – MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE D'UN EMPLOI NON PERMANENT - DELIB N°76-12/09-2026

Suite à la réduction des horaires de présence à la garderie périscolaire d'un agent occupant la fonction d'ATSEM, Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de remplacer cet agent sur ces temps d'absence.

Il propose que Madame Solène DUBOIS, occupant un emploi non permanent à la cantine et à la garderie, fasse ce remplacement.

Cette modification entraînerait une augmentation de sa durée hebdomadaire de travail, qui passerait du 6.66/35ème à 8.11/35ème.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à main levée, par 15 votes pour, 0 abstention et 0 vote contre :

- **DECIDE de porter, à compter du 1er octobre 2026, de 6.66/35ème à 8.11/35ème le temps hebdomadaire de service de l'emploi non permanent d'adjoint technique de Madame Solène DUBOIS ;**

DOSSIER N° 13 – RECENSEMENT DE LA POPULATION : DESIGNATION D'UN COORDONATEUR ET CREATION D'EMPLOIS D'AGENTS RECENSEURS - DELIB N°77-13/09-2026

Le Maire expose au Conseil Municipal :

Que conformément à la loi n° 2002-276 du 27 février 2002, la collectivité est chargée d'organiser en 2027 les opérations du recensement de la population.

Qu'à ce titre il convient de désigner un coordonnateur de l'enquête, de créer des emplois d'agents recenseurs et de fixer leur rémunération.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, notamment son titre V,
Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,
Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,
Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins du recensement de la population,

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à main levée, par 15 votes pour, 0 abstention et 0 vote contre :

DECIDE

- **de désigner Madame Françoise DAOUT, agent communal, au titre de coordonnateur d'enquête,** chargée de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement,

- **de créer trois emplois d'agents recenseurs** afin d'assurer les opérations du recensement de la population qui se dérouleront du 21 Janvier au 20 Février 2027,

- **de recruter en qualité de contractuels de droit public,** sur la base d'un accroissement temporaire d'activité (article L332-23-1 du CGFP), sur la période du 18 janvier 2027 au 20 Février 2027, et de fixer la rémunération par référence à l'indice brut 367, sur le grade d'adjoint technique :
Monsieur Antonio TRALCI, à raison d'une durée hebdomadaire de 34.77/35ème
Madame Isabelle MAUGENDRE, à raison d'une durée hebdomadaire de 29.40/35ème
Madame Carole THOMAS, à raison d'une durée hebdomadaire de 30.68/35ème

Les agents recenseurs percevront une somme forfaitaire de 25 € pour chaque séance de formation.

La collectivité versera un forfait de 100 € pour les frais de transport

DOSSIER N° 14 – MODIFICATION TEMPORAIRE DES MISSIONS D'UN AGENT ET NOMINATION A LA FONCTION D'ASSISTANT DE PREVENTION

Monsieur le Maire informe que, suite à la baisse des effectifs à l'école constatée à la rentrée scolaire 2026/2027, et notamment le nombre restreint d'enfants en petite section, deux postes d'ATSEM ne sont plus nécessaires.

Il est par conséquent nécessaire d'adapter l'organisation des services municipaux aux besoins réels de la collectivité, tout en garantissant le bon fonctionnement des activités périscolaires et des services administratifs.

Monsieur le Maire indique avoir pris la décision, par arrêté, de modifier temporairement les missions d'une agente, occupant la fonction d'ATSEM, avec effet au 1er septembre 2026.

Cette agente a par ailleurs accepté de reprendre la mission d'Assistant de Prévention. Monsieur le Maire indique avoir pris la décision, par arrêté, de porter nomination de cette agente à la fonction d'assistant de prévention, pour une mise en application au 1er septembre 2026.

DOSSIER N° 15 – CAMPING

A/ Actualisation du règlement intérieur du camping

Monsieur le Maire informe que le règlement intérieur du camping actuellement en vigueur date du 4 juin 2019.

Il propose aux membres du Conseil Municipal d'y apporter d'éventuelles corrections, actualisations ou ajouts.

Les membres du conseil municipal décident d'étudier ce dossier en réunion de travail, planifiée le vendredi 23 octobre 2026 à 14h00.

B/ Don d'un mobil-home

Monsieur le Maire rappelle les deux délibérations prises lors de la réunion de conseil municipal du 16 Juillet 2026, concernant le don d'un mobil-home et son intégration dans l'actif, pour un montant de 5 180.00 €, correspondant à 3 000 € de valeur estimative du mobil-home, 500 € de frais de sortie du camping et à 1 680 € de frais transport.

Monsieur le maire informe que la terrasse du mobil-home n'étant pas démontable, le coût de transport a dû être réévalué, il s'élève désormais à 2 340 €.

Il indique qu'il convient par conséquent de modifier les deux délibérations prises :

Délib n° 78-15/09-2026

Délibération relative à l'acceptation du mobil-home pour une valeur de 3 000 € + 2 340 € de transport + 500 € de frais de sortie du camping.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à main levée, par 15 votes pour, 0 abstention et 0 vote contre :

- **ACCEPTE le don du mobil-home**
- **PREND ACTE de sa valeur estimative pour un montant de 3 000 €**
- **DONNE SON ACCORD pour régler les frais de sortie du camping pour un montant de 500 € et les frais transport du mobil-home pour un montant de 2 340.00 €**

Délib n° 79-15/09-2026

Décision modificative au budget pour intégration dans l'actif de la valeur du mobil-home pour un montant de 5 840 €
Opération 86 – Camping
Dépenses : art. 2138 : 5 840 €
Recettes : art. 10251 : 5 840 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à main levée, par 15 votes pour, 0 abstention et 0 vote contre :

- **APPROUVE la décision modificative au budget telle que présentée ci-dessus**

C/ Publication sur les services destinés aux cyclistes mis en place sur la commune d'Abilly

Monsieur le Maire fait lecture d'une publication du Réseau Vélo et Marche relative au développement des solutions d'hébergement adaptées aux spécificités des territoires et aux attentes des touriste à vélo, qui cite en exemple les aménagements réalisés par la commune sur le camping.

DOSSIER N° 16 – ACTUALISATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL – Délib. n° 80-16/09-2026

Monsieur le Maire rappelle que les communes de 1 000 habitants et plus ont l'obligation d'établir un règlement intérieur du conseil municipal. Celui-ci doit être adopté dans les 6 mois qui suit l'installation du conseil municipal.

Monsieur le maire fait lecture du projet de règlement intérieur transmis à chaque conseiller municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à main levée, par 15 votes pour, 0 abstention et 0 vote contre :

- **ADOPTE le règlement intérieur tel que présenté, joint à la présente délibération.**

DOSSIER N° 17 – PROJET D'INSTALLATION D'UN DISTRIBUTEUR DE BOISSONS ET DE SNACK – Délib. n° 81-17/09-2026

Monsieur le maire informe avoir reçu une demande d'installation d'un distributeur de boissons et de snack à côté du distributeur de pizza.

Faute d'information suffisante concernant le projet et son porteur, le conseil municipal décide de ne pas donner suite à cette demande.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à main levée, par 2 votes pour, 6 abstentions et 7 votes contre :

- **EMET un avis DEFAVORABLE sur le projet d'installation d'un distributeur de boissons et de snacks auprès du distributeur de pizzas**

DOSSIER N° 18 – COPEAUX CITOYENS

Monsieur le maire informe avoir réceptionné un appel à candidature du service déchets ménagers de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine, à destination des communes souhaitant accueillir un opération de broyage de végétaux, dans le cadre du Plan de Prévention de Loches Sud Touraine.

Vu la mise en œuvre à l'échelle de la commune, le conseil municipal ne souhaite pas donner suite à ce projet.

DOSSIER N° 19 – PROJET AGRIVOLTAÏQUE A JUBERGEIN

Monsieur le maire rappelle le projet agrivoltaïque sur les terres de Jubergein.

Les membres du conseil municipal rencontreront à nouveau le porteur et les riverains dans le cadre de ce projet.

DOSSIER N° 20 – QUESTIONS DIVERSES

a) **Remplacement du TNI dans la classe CP-CE1** : le Tableau Numérique Interactif de la classe CP-CE1 ne fonctionne plus correctement. Un devis va être demandé à notre prestataire informatique pour le changer.

b) **Point d'information sur les réunions écoulées :** Monsieur le Maire fait un compte-rendu des réunions auxquelles il a participé

c) **Prochaines dates à retenir :**
 - Photo des membres du conseil pour le bulletin municipal
 - Visite de la Princerie : samedi 3 octobre
 - Prochaine réunion du conseil municipal : mercredi 21 Octobre 2026 à 20h00

 Commission cimetière : vendredi 23 octobre à 14h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Approuvé le 04 Novembre 2026

Le secrétaire de séance,
Emmanuel CHAMPION

Le Maire,
Christophe DUJON

Commune d'ABILLY (Indre et Loire)

PROCES-VERBAL de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois septembre, à 20 heures 00, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Christophe DUJON, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Madame Sonia AUBAULT – Madame Sylviane BERNARD - Monsieur Emmanuel CHAMPION - Madame Virginie COAT – Madame Claudine DUBOIS - Madame Dominique GARDEREAU – Monsieur Kévin GOILOT - Monsieur Eric GREBOWIEK - Madame Agnès HERVOUET – Monsieur Jean-François LAMBERT - Monsieur Dylan MARQUET - M. Jean-Luc MICHON – Madame Isabelle REBELO - Monsieur Jean-Pierre VEAUVY

ETAIT ABSENTS :

==========

Récapitulatif des dossiers traités et des délibérations prises

OBJET	Références	Statut
Approbation du procès-verbal de la réunion du 16 Juillet 2026	Dossier n° 1	
Décisions du maire	Dossier n° 2	
Instauration de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation	Délib. n° 69-03/09-2026	Approuvée
Décision modificative au budget	Délib. n° 70-04/09-2026	Approuvée
Effacement de dettes	Délib. n° 71-05/09-2026	Rejetée
Modalités de remboursement des bons cadeau de Noël 2026 pour les séniors	Délib. n° 72-06/09-2026	Approuvée
Renouvellement de câbles d'éclairage public suite à vols et dégradations	Dossier n° 7	
Information sur la composition de la Commission de Contrôle des Listes Electorales	Dossier n°8	
Modification de la composition de la Commission d'Appel d'Offres	Délib. n° 73-09/09-2026	Approuvée
Actualisation de la composition de la Commission Cimetière	Délib. n° 74-10/09-2026	Approuvée
Modification de la durée de travail hebdomadaire d'un emploi permanent sur le grade d'adjoint technique occupant la fonction d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles	Délib. n° 75-11/09-2026	Approuvée
Modification de la durée de travail hebdomadaire d'un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique occupant la fonction d'agent à la cantine et à la garderie périscolaire	Délib. n° 76-12/09-2026	Approuvée
Recensement de la population : désignation d'un coordonnateur et création d'emplois d'agents recenseurs	Délib. n° 77-13/09-2026	Approuvée
Modification temporaire des missions d'un agent suite à la baisse des effectifs à l'école et nomination à la fonction d'assistant de prévention	Dossier n° 14	

Commune d'ABILLY (Indre et Loire)

Camping : - Actualisation du règlement intérieur du camping - Don d'un mobil-home : actualisation du coût du transport - Don d'un mobil-home : décision modificative au budget pour intégration dans l'actif - Publication sur les services destinés aux cyclistes mis en place par la commune d'Abilly	Dossier n°15 Délib. n° 78-15/09-2026 Délib. n° 79-15/09-2026	 Approuvée Approuvée
Actualisation du règlement intérieur du conseil municipal	Délib. n° 80-16/09-2026	Approuvée
Projet d'installation d'un distributeur de boissons et snack	Délib. n° 81-17/09-2026	Rejetée
Projet copeaux'citoyens	Dossier n° 18	
Projet agrivoltaïque à Jubergein	Dossier n° 19	
Questions diverses : a) Tableau Numérique Interactif pour la classe CP-CE1 b) Point d'information sur les réunions écoulées c) Prochaines dates à retenir I. Photo pour le bulletin municipal II. Visite de la Princerie III. Dates de la prochaine réunion de conseil municipal	Dossier n° 20	

Fait à Abilly, le 23 Septembre 2026

Le secrétaire de séance,
Emmanuel CHAMPION

Le Maire,
Christophe DUJON